

SÉNAT DE LA DENTUROLOGIE



PRÉSIDENT
ANDRÉ L. CÔTÉ, D.D.



VICE-PRÉSIDENT
GUY DUGRÉ, D.D.



SECRÉTAIRE
ARMAND BROCHU, D.D.

*Le Sénat
De la denturologie du Québec*

*Une reconnaissance du passé
Et une fierté pour l'avenir !*

L'idée d'un Sénat ou d'un organisme regroupant les gens les plus marquants de la profession n'est pas neuve.

Depuis longtemps on cherchait à regrouper dans un organisme des gens d'expérience dont l'apport avait été à la fois marquant et significatif pour l'avenir de la profession.

La plupart des organismes professionnels ont songé à mettre sur pied un tel outil qui peut s'avérer utile sur deux plans : premièrement, il s'agit de rendre hommage à des gens qui ont été parmi les figures marquantes et, deuxièmement, de les réunir afin qu'ils puissent, de temps à autre, se prononcer sur les grands dossiers et donner leur avis sur les orientations les plus souhaitables.

Et finalement, l'idée d'un Sénat avait pour but de faire profiter la profession toute entière d'une expérience professionnelle pratique et indispensable.

HISTORIQUE DU SÉNAT

Le Sénat de la denturologie a été institué le 27 avril 1988 sous la présidence d'honneur de Me René Dusseault, président fondateur de l'Office des professions. Le but premier de cette institution est de rendre hommage aux denturologistes qui ont contribué à l'avancement de la profession.

Dans un second temps, ces pionniers réunis en groupe analysent les besoins et les problèmes de l'ensemble des membres afin de pouvoir intervenir auprès des organismes officiels qui régissent notre profession. Chacun des quatre organismes de notre profession joue un rôle déterminant et particulier pour l'avancement de la denturologie.

L'Association des denturologistes du Québec (ADQ) reconnue comme un syndicat professionnel le 2 mai 1970 pour la défense des intérêts moraux et sociaux des membres, **L'Ordre des denturologistes du Québec (ODQ)**, créé en 1973 pour protéger le public et **La Société d'Étude en denturologie du Québec (SEDQI)**, incorporée en 1978 dans le but de procéder à des études sur les façons d'améliorer les procédés de développement et la recherche en denturologie.

Des représentants de ces trois organismes, des exécutifs de l'Ordre et de l'Association composent la totalité des membres du Sénat. Ils deviennent ainsi de

sages conseillers ayant comme rôle de veiller au respect et à l'avancement de la profession toute entière.

Le Sénat, c'est l'expression de la fierté des hommes et des femmes qui ont choisi cette profession pour s'accomplir et réussir leur vie. Nous devons à nos pionniers, la reconnaissance pour les démarches qu'ils ont faites pour accéder au titre de professionnels de la santé reconnus à titre exclusif par le Gouvernement du Québec .

Formation d'un Sénat

1988

Le samedi soir, 23 avril 1988 restera un moment mémorable dans l'esprit de tous les denturologistes du Québec. Une grande soirée de retrouvailles réunissait la plupart des anciens présidents des divers mouvements qui ont encadré la naissance de cette nouvelle profession au Québec. Plus de 500 denturologistes et invités ont assisté à la formation d'un Sénat de la denturologie qui deviendra un organisme de prestige et de sagesse pour l'ensemble de la profession.

Monsieur *ROBERT PERREAULT*, président et initiateur de cette soirée, a expliqué en ces termes le sens de cet événement de prestige.

Chers amis,

Nous vivons présentement ce merveilleux soir des retrouvailles, cette soirée que l'on a voulu dans la simplicité et la grandeur à la fois de notre métier, de notre vocation de grand artiste, de notre profession de denturologie. On a voulu que cette soirée soit un clin d'œil de reconnaissance à ceux et celles de demain.

Oui, c'est bien ici au Québec avant tout le monde, on ne le redira jamais assez, c'est ici au Québec, avant tout le monde que l'on a innové en donnant une âme à notre profession en nous baptisant « Denturologistes ». De plus, nos législateurs nous ont accordé des droits, des pouvoirs et aussi des responsabilités en reconnaissant en 1973 dans le cadre d'une loi, qu'une société sans denturologistes, c'est un monde sans sourire, un monde sans expression, un monde sans âme, alors, avouez qu'il y a de quoi fêter ce soir. Oui, ce soir justement c'est la fête de la vitalité et de l'enthousiasme d'un Québec créateur, c'est la fête de professionnels qui se passionnent, c'est la fête d'une profession animée qui s'anime, c'est la fête d'une profession créatrice qui se déploie. C'est la fête d'une province qui fait l'envie et le

point de mire mondial en denturologie. C'est cette fierté que les denturologistes du Québec fêtent ce soir.

*En terminant, je me permet une note de rêve et de nostalgie en formulant le voeu de se retrouver tous lors du 25^e anniversaire à une soirée retrouvaille comme ce soir avec une profession encore grandie, plus mature et surtout plus autonome que l'on appellera : « **La denturologie, profession exclusive de la prothèse dentaire amovible** ».*

Robert Perreault, d.d.
Président

PROFIL DU SÉNATEUR

À l'origine, le Sénat était formé principalement de Techni-Progrès et d'anciens présidents afin de constituer un noyau d'origine et, en vertu de ses propres règlements internes.

Au début, le président d'office était le président de l'ADQ et les premières nominations ont été faites conjointement par ce dernier, le président de l'Ordre des denturologistes et le président de la SEDQI. L'exécutif de ce Sénat pouvait nommer des personnes qui avaient rendu des services éminents à la profession.

Les Sénateurs devront se réunir obligatoirement une fois par année en même temps que l'assemblée générale annuelle de l'Association des denturologistes.

Pour être membre du Sénat de la denturologie,

- le candidat devra être denturologiste
- le candidat devra rencontrer les critères d'admission
- le candidat devra être subséquemment nommé en vertu des règlements
- le candidat devra être recommandé soit par un organisme reconnu ou par des Sénateurs
- le candidat devra avoir une bonne réputation
- le candidat devra faire état de réalisations concrètes et exemplaires pour l'avancement de la denturologie

Il y a deux catégories de Sénateurs :

- Les Sénateurs
- Les Grands Sénateurs

Le nombre de Sénateurs vivants est limité à trente (30).

Le nombre de Grands Sénateurs vivants est limité à cinq (5).

DENTUROLOGISTE DE L'ANNÉE OU SÉNATEUR
CRITÈRES D'ADMISSION

1. Le proposeur doit faire remplir le formulaire de présentation disponible au siège social de l'ADQ par le candidat.
2. Le proposeur doit faire parvenir au siège social de l'ADQ le formulaire de présentation d'un candidat dûment complété trente (30) jours avant la date de nomination.
3. Le candidat Sénateur doit avoir été membre de l'ODQ pendant au moins dix (10) ans.
4. Le candidat Sénateur doit avoir été membre de l'ADQ pendant au moins dix (10) ans.
5. Le candidat pourra être recommandé par un organisme reconnu, ou encore par des Sénateurs. Il devra avoir une bonne réputation et surtout il devra faire état de réalisations concrètes et exemplaires pour l'avancement de la denturologie.
6. Un candidat ayant déjà été mis en candidature comme « Denturologiste de l'année » pourra être éligible à nouveau.
7. Pour être éligible au titre de « Denturologiste de l'année », le candidat doit pratiquer et avoir été membre de l'ODQ et de l'ADQ au cours des trois (3) dernières années.
8. Un candidat peut être nommé dans une classe spéciale appelée : « Reconnaissance de carrière ». ou « Membre Honoraire pour services rendus au Sénat ou à la denturologie »

POUVOIRS, PRIVILÈGES ET DEVOIRS

Les membres du Sénat pourront

- Agir comme conseillers et/ou consultants pour la profession
- Nommer d'autres Sénateurs
- Définir tous les règlements les régissant
- Agir comme conférenciers
- Agir comme ambassadeurs auprès d'autres organismes.
- Se réunir une fois par année
- Ajouter à leur titre de d.d. les lettres s.d.

Lorsqu'ils seront réunis en corps constitué, les membres du Sénat pourront :

- Définir eux-mêmes leur propres règlements (*les règlements et les pouvoirs devront être adoptés par les Sénateurs à leur première assemblée annuelle convoquée par le président intérimaire*).
- Définir eux-mêmes leur mode de fonctionnement
- Définir eux-mêmes leurs orientations

*S'ils ne sont pas Sénateurs, les présidents des organismes officiels pourront siéger avec droit de parole mais sans droit de vote.

SÉNAT DE LA DENTUROLOGIE QUÉBÉCOISE
Fondation, le 27 avril 1988

LISTE DES PRÉSIDENTS

1988	<i>Robert Perreault</i>
1991	<i>Robert Bleau</i>
1992	<i>Michel Gamache</i>
1994	<i>Paul Auprix</i>
1995	<i>Diane Fortin</i>
1996	<i>Gilles J. Beauchemin</i>
1997	<i>Jean-Marc Auprix</i>
1998	<i>Ghislain Lapointe</i>
1999	<i>Richard Tremblay</i>
2003	<i>Omer Fortin</i>
2014	<i>Armand Brochu</i>
2016	<i>Yves Godbout</i>
2017	<i>André L Côté</i>

*DENTUROLOGISTES PAR EXCELLENCE
AU QUÉBEC*

1989	<i>Jean-Rock Thibodeau</i>
1990	<i>Yvan Lavallée</i>
1991	<i>Denis M. Provencher</i>
1992	<i>Michel Gamache</i>
1993	<i>Pierre Cantin</i>
1994	<i>Gilles J. Beauchemin</i>
1995	<i>Gérald Fournier</i>
1996	<i>Omer Fortin</i>
1997	<i>Jean-Marc Auprix</i>
1998	<i>Suzane Fiset</i>
1999	<i>Danielle Patenaude</i>
2000	<i>Tony Sarrapuchiello</i>
2001	<i>Jean-Guy Poitras</i>
2002	<i>Tony Sarrapuchiello</i>
2003	<i>Denis Naud</i>
2004	<i>Roger Bourbeau</i>
2005	<i>André Dugré</i>
2006	<i>Robert Cabana</i>
2007	<i>Michel Choquette</i>
2008	<i>Daniel Léveillé</i>
2009	<i>Martin Dampousse</i>
2010	<i>Armand Brochu</i>
2011	<i>Alain Gauthier</i>
2012	<i>Michel Berthiaume</i>
2013	<i>André Gilbert</i>
2014	<i>Mario Harvey</i>
2015	<i>Marc Michaud</i>
2016	<i>Yves Samson</i>
2017	<i>Benoit Talbot</i>

LISTE DES SÉNATEURS (Par ordre alphabétique)

Auprix Jean-Marc

Auprix Paul *GRAND SÉNATEUR*

Beauchemin Gilles Jules

Boulet Sylvio

Brochu Armand

Cabana Robert

Côté André L.

Couture Marcel

Crête André

Cusson Robert

Damphousse Martin

Dugré André

Dugré Claude

Dugré Guy

Fiset Suzane

Fortin Diane

Fortin Omer *GRAND SÉNATEUR*

Fournier Gérald

Gamache Michel

Godbout Yves

Lapointe Ghislain *GRAND SÉNATEUR*

Lavallée Yvan

Lefebvre Yvon

Leroux Jean-Pierre

Maló Jean-Pierre *GRAND SÉNATEUR*

Poïtras Jean-Guy *GRAND SÉNATEUR*

Provencher Denis M.

Robida Yvan

Sarrapuchiello Tony

Séguin Gilles

Talbot Benoît

Tremblay Richard

Verreault André

SÉNATEURS À TITRE POSTHUME

Bleau Robert

Desmarais Claude

Gendron Guy

Lapointe Bertrand

Morin Guy

Mucci Eugène

Ouellet Gérard

Rochefort Claude

Saint-Louis Aimé

Saint-Louis Michel

Varin André

Varin Luc

GRANDS SÉNATEURS À TITRE POSTHUME

Bourbeau Roger

Goudreault Yvon

Perreault Robert

MEMBRES HONORAIRES

Bosshard Max

Bouchard Monique

Coulombe Kristiane

Dubé Jean-Claude

Fafard Luc

Savoie Robert

Tondreau Jean